



Extract of Village de FORT-COULONGE

<http://www.fortcoulonge.qc.ca/Collectes-des-ordures-menageres>

Collectes des ordures ménagères

- Avis publics - Communiqués -

Publication date: mardi 9 août 2016

Copyright © Village de FORT-COULONGE - Tous droits réservés

Collectes des ordures ménagères

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-Coulonge, le 8 août 2016

La municipalité du Village de Fort-Coulonge, rappelle à la population que les collectes des ordures ménagères se font les jeudis et que les collectes des matières recyclables se font le jeudi toutes les 2 semaines. Les contenants et bacs doivent être mis au bord du chemin pour 8 heures le jeudi matin.

Un calendrier de collecte est disponible au bureau municipal.

À noter que les matériaux de construction, les branches, les feuilles d'arbres et le gazon coupé ne sont pas ramassés par les éboueurs ; ces matériaux n'étant pas des ordures ménagères. De plus, les branches, feuilles et gazon peuvent être apportés au site de transbordement situé au 45 Chemin de la Truite sans aucun frais additionnel.

Comme les matières recyclables sont ramassées par un camion possédant une pince robotisée, le bac bleu de 360 litres doit être positionné adéquatement au bord de la rue. Les roues et les poignées doivent être orientées vers votre domicile ; tandis que le logo sur le devant du bac doit être du côté de la rue.

Si un 2e bac est utilisé pour les matières recyclables, prenez soin de bien l'identifier « RECYCLAGE ».

IL EST IMPORTANT DE NE PAS SE SERVIR DU BAC BLEU DE RECYCLAGE POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES. Un autre contenant doit être utilisé pour les ordures.

La législation a banni le papier, carton et bois et d'ici l'année 2020 l'élimination les matières organiques des ordures ménagères sera en vigueur. Il faut donc prévoir de nouvelles façons de récupérer ces matières.

La fourniture de bacs est à l'étude à la municipalité.

La municipalité prône sur la bonne collaboration, le respect et la politesse

mutuelle entre les citoyens et l'entrepreneur.

QUOI METTRE DANS SON BAC DE RECYCLAGE :

Dans le bac de recyclage, les matières identifiées au verso de votre calendrier de collecte doivent être placées dans le bac en VRAC ; (sans sac de plastique, sauf pour les papiers déchiquetés qui eux doivent être gardés par des sacs de plastique).

CONTENANTS PERMIS POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES.

Puisque la municipalité offre la collecte des ordures ménagères hebdomadaire, les contenants en métal de genre baril de 45 gallons ne sont plus nécessaires. Nous vous suggérons d'utiliser des contenants plus faciles à

Collectes des ordures ménagères

manipuler. Contrairement au recyclage, les ordures doivent être mises dans votre contenant dans des sacs de plastique clairs.

PRESS RELEASE

Fort-Coulonge, August 8th, 2016

The municipality of the village of Fort-Coulonge, reminds the population that the collections of household waste are made every Thursday and that the collections of the recyclable materials are made on Thursdays every 2 weeks. The bins must be put at the edge of the road for 8:00 A.M. on Thursday mornings.

A calendar of collection is available at the municipal office.

To note, that building materials, branches, leaves and cut lawn are not collected by the garbage men ; these materials not being household waste. Furthermore, branches, leaves and lawn can be brought to the site situated at 45, Chemin de la Truite, at no charge.

As the recyclable materials are collected by a truck possessing an automated arm, the blue bin of 360 litres must be adequately positioned at the edge of the street. Wheels and handles must be directed to you place of residence ; whereas the logo on the front of the bin has to be near the street.

If a second bin is used for recyclable materials, please identify it properly "RECYCLING"

It is important that you use the blue recycling bin for recyclable materials ONLY and not for household waste. Another container or receptacle should be used for your garbage.

The legislation banished the paper, cardboard and wood from household waste, and before year 2020 the elimination of organic matters will be in force. Thus, it is necessary to plan new manners to recuperate these materials.

The supply of bins is under study at the municipality.

The municipality advocates on good collaboration, mutual respect and

politeness between the citizens and the entrepreneur.

WHAT TO PUT IN YOUR RECYCLING BIN

In the recycling bin, the materials identified on the back of your calendar of collection must be placed bulk in the bin ; (without plastic bags, except for shredded paper which must be kept in plastic bags in the bin).

CONTAINERS (RECEPTACLES) ALLOWED FOR HOUSEHOLD WASTE

Because the municipality offers the weekly collection of household waste, the metal 45 gallon barrel is no longer

Collectes des ordures ménagères

necessary. We suggest you use containers that are easier to manipulate. Contrary to the recycling, the garbage must be put in your container in clear plastic bags.